

Nos
recherches
changent
le monde

ÉDITORIAL

UN PLAN STRATÉGIQUE À LA MESURE DES ENJEUX DE LA RECHERCHE

Même si c'est en juin 2001 qu'était adoptée la loi 33 redessinant la carte du financement public de la recherche au Québec, c'est surtout au cours de la présente année que ses effets seront palpables pour la communauté des chercheurs. En effet, chacun des trois nouveaux fonds subventionnaires québécois présentera son plan triennal 2002-2005 et sa nouvelle programmation pour la saison 2002-2003. Au *Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture*, nous nous y affairons déjà depuis plusieurs mois. Mais compte tenu de l'ampleur de la tâche et des délais si courts, il serait illusoire de présenter une programmation tout à fait originale dès la première année d'existence du *Fonds*. D'autant plus que le souci premier du conseil d'administration et de la direction est d'assurer une transition harmonieuse particulièrement en matière de programmation, permettant ainsi aux chercheurs de s'y retrouver aisément, sans trop de problèmes. Ainsi, à l'exception de quelques changements répondant aux

décisions prises par le conseil d'administration (voir la *Lettre de la présidente-directrice générale* dans le site Web), le *Fonds* offrira la plupart des programmes hérités du *CORS* et du *Fonds FCAR*. C'est donc en juillet que le *Fonds* fera connaître sa programmation en vue du concours d'automne 2002, dont les axes découleront de l'an 1 de son plan triennal.



Louise Dandurand

Sommaire

Éditorial <i>Un plan stratégique à la mesure des enjeux de la recherche</i>	1-3
Dossier <i>Quelques réflexions sur les innovations sociales</i>	4-9
Les résultats de la recherche <i>La maltraitance : un héritage familial ?</i>	5
<i>Avec CACTUS, une piqûre en sécurité !</i>	6
<i>L'OR pour contrer les effets de la pauvreté</i>	7
<i>Pour une relation harmonieuse entre travail et maternité</i>	9
<i>Le revenu de citoyenneté : à part égale pour tous !</i>	11
Comité de réflexion en matière d'éthique <i>Les particularités de la recherche sociale</i>	10-12

LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE : LES GRANDES LIGNES

Depuis quelques mois, nous travaillons assidûment à la planification triennale 2002-2005 qui, nous l'espérons, devrait se montrer à la mesure des défis de la recherche d'aujourd'hui et de demain ! Quatre axes prioritaires d'intervention furent identifiés, soit la relève, l'innovation et la structuration de la recherche, la recherche stratégique de même que la valorisation et la diffusion des connaissances. Il est vrai que ces axes renvoient tant à des préoccupations dont il est fait état dans la *Politique québécoise de la science et de l'innovation* qu'aux fonctions mêmes du *Fonds*, soit celles de promouvoir et d'aider financièrement la recherche, la diffusion des connaissances et la formation de chercheurs. Mais, de surcroît, ces axes découlent de cinq enjeux que nous avons identifiés et présentés à la communauté scientifique. En effet, les grandes lignes de la planification stratégique ont fait l'objet d'une consultation auprès de toutes les universités québécoises. Cette consultation avait pour objectif de valider la lecture que nous faisons des enjeux prioritaires et, conséquemment, des axes d'intervention à privilégier. Mais, au premier chef, il s'agissait d'écouter ce qu'avait à nous dire la communauté scientifique. Cette tournée a permis d'enrichir passablement nos réflexions. Les grands enjeux que nous avons ciblés correspondaient manifestement à ceux dont nous faisions part les acteurs de la recherche. →

LA RÈLEVE

Tout d'abord, la relève de chercheurs est sans nul doute l'enjeu le plus important auquel est confronté le système québécois de recherche et d'innovation. Cette préoccupation s'observe également partout au Canada. C'est avec détermination qu'il faut d'ores et déjà s'attaquer à ce qui pourrait devenir une véritable crise dans la recherche universitaire si aucune mesure significative n'est prise. On assiste présentement à l'amorce d'un renouvellement massif du corps professoral tant dans les universités québécoises que dans celles des autres provinces canadiennes voire des états américains : on estime un remplacement de l'ordre de 60 % du corps professoral à l'échelle canadienne d'ici 2010. Cela stimulera une concurrence déjà vive dans l'embauche de jeunes professeurs-chercheurs, dans l'embauche des meilleurs espoirs.

Dans l'ordre actuel des choses, il semblerait que le nombre de diplômés au doctorat ne suffira pas à combler les postes des professeurs-chercheurs qui prendront leur retraite prochainement, d'autant plus que la population étudiante pourrait être en croissance au cours de la présente décennie. Il ne faut pas se faire d'illusion, les actions entreprises aujourd'hui en regard de cette vague de fond seront déterminantes non seulement pour les prochaines années mais pour les prochaines décennies. Quelle sera l'ampleur des départs massifs à la retraite dans les universités québécoises, en l'occurrence dans les secteurs des sciences sociales et humaines, des arts et des lettres, qui, à eux seuls, représentent 52 % du corps professoral universitaire québécois ?

Former de nouveaux chercheurs en bonifiant les programmes de bourses d'excellence et en leur offrant une perspective de travail qui les incitera à demeurer au Québec quelle que soit la région, tels sont les axes sur lesquels nous devons indubitablement miser à court et à moyen terme. Le montant et la durée des bourses constituent sans contredit un déterminant à l'obtention du diplôme de 2^e et 3^e cycles. Par conséquent, plus le bassin de diplômés sera important, plus grandes seront les probabilités d'assurer une relève en recherche et, de surcroît, une main-d'œuvre capable de s'adapter aux exigences des marchés de la société du savoir. Le *Fonds de recherche sur la société et la culture* a donc un rôle crucial à jouer, que ce soit directement par le biais de bourses d'excellence ou indirectement par les subventions octroyées aux professeurs-chercheurs qui embauchent des étudiants. Mais, à plus long terme, la préparation de la relève passe par des actions qui susciteront l'intérêt des personnes aux études secondaires et post-secondaires à s'intéresser assez à l'avancement des connaissances pour y faire carrière.

Bien que la situation de la relève puisse paraître inquiétante, il y a là sans doute une occasion de positionner le système québécois de recherche et d'innovation sur la scène nord américaine en incitant les jeunes chercheurs à faire carrière dans les universités du Québec. Ces dernières devront, bien sûr, avoir les moyens de faire face à cette nouvelle réalité, annoncée depuis longtemps par les courbes démographiques, et surtout de faire preuve de créativité. La qualité du système québécois de recherche et d'innovation en dépend.

LA MOBILISATION DES SAVOIRS

La recherche en sciences sociales et humaines, en arts et lettres alimente quotidiennement un bassin de connaissances, véritable source d'innovations, dont la diffusion et le transfert sont assurés par les revues scientifiques, les colloques, les séminaires et autres. Bien sûr, ces activités doivent être soutenues et développées pour que les chercheurs puissent rendre compte de leurs travaux auprès de leurs pairs, mais aussi pour que les connaissances produites trouvent des applications concrètes auprès des praticiens en termes d'intervention, et auprès des décideurs en matière de politiques publiques. Assurément, l'innovation sociale ou culturelle dépend largement du savoir issu de la recherche. La *Politique québécoise de la science et de l'innovation*, axée en partie sur les utilisateurs, reconnaît d'emblée cet enjeu associant étroitement la recherche et les contextes d'utilisation afin de favoriser le développement d'un système d'innovations technologiques, sociales et culturelles comportant ainsi des visées d'ordre économique et sociétal.

Au-delà de l'innovation potentielle, l'enjeu de la mobilisation des savoirs est également lié à celui de la relève : par des activités de diffusion et de valorisation de la recherche, il s'agit de donner le goût aux étudiants des collèges et universités d'une carrière de chercheur. Qui plus est, la diffusion des savoirs, que ce soit par le biais du système d'éducation ou de tout autre média ou de toute autre activité de vulgarisation, alimente la culture scientifique de la population favorisant, entre autres, une citoyenneté éclairée. Dans cette optique, le développement de la culture scientifique devient un impératif du développement de la société du savoir.

LES EFFETS DE LA STRUCTURATION DE LA RECHERCHE

L'image du chercheur travaillant seul se révèle de moins en moins représentative de l'activité de recherche. Plus que jamais, celle-ci rime avec équipe, centre ou regroupement, en raison de la complexité des objets qui fait appel à l'approche multidisciplinaire, mais aussi des économies d'échelle que procure la mise en commun des ressources et de la concurrence malsaine qu'induit la recherche en vase clos. Dans ce sens, le *Fonds* doit poursuivre la structuration de la recherche par l'insertion de mesures privilégiées dans sa programmation. Il doit le faire cependant avec prudence car si la structuration de la recherche, par la mise en réseau et en regroupement, permet un rapprochement entre chercheurs de divers secteurs et disciplines, elle peut en même temps générer d'autres types de problèmes dont celui de mettre le chercheur en position de conflit d'intérêt dans le cadre de l'évaluation de projet de recherche. La communauté de chercheurs du Québec n'étant pas très vaste, la constitution de comités de pairs constitue une tâche de plus en plus ardue pour les fonds subventionnaires. Un travail de réflexion en la matière devra être amorcé dans les prochains mois.

L'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

Préoccupation contenue dans la *Politique québécoise de la science et de l'innovation*, les questions d'ordre éthique sont de plus en plus présentes dans la pratique de la science. Et pour cause. Une part non négligeable de la recherche financée par le *Fonds* implique des sujets humains. Dans ce sens, le processus de la recherche (choix de l'objet de recherche, conditions d'exercice de l'activité scientifique et, à terme, retombées sociales) doit être étroitement accompagné d'une réflexion éthique, que celle-ci devienne une sorte de réflexe de la part des chercheurs. Reprenant les travaux là où le CQRS les avaient laissés (orientations en matière d'éthique; groupe d'experts relativement à l'application de l'article 21 du Code civil dans le cadre de la recherche; participation au comité de suivi du plan d'action du MSSS; et participation à des activités de diffusion), le *Fonds* poursuit ses activités afin de fournir à sa communauté des outils qui la guidera dans sa réflexion et sa pratique en matière d'éthique de la recherche.

LA RECHERCHE-CRÉATION

La recherche-crédation consiste en une forme de recherche certes moins connue que d'autres mais néanmoins essentielle au développement et au rayonnement culturel de la société québécoise. Démarche de recherche favorisant la création ou l'interprétation d'œuvres littéraires ou artistiques, la recherche-crédation revêt un caractère d'évolution, d'originalité ou de renouvellement par rapport à l'état présent du domaine, explorant ainsi de nouvelles avenues qui enrichissent le secteur des arts et des lettres et le patrimoine culturel d'une société. Dans ce sens, elle participe de l'innovation culturelle et technologique que l'on retrouve dans diverses formes d'art. Qu'on pense par exemple au développement de nouvelles formes de sensorialité, à l'usage de nouveaux matériaux, au développement du multimédia, et autres. Et pour ce faire, la recherche-crédation s'appuie sur un savoir théorique, mais en repousse aussi les limites comme le font les sciences humaines et sociales. Le *Fonds* entend poursuivre le développement de ce secteur de la recherche à fort potentiel, tel qu'on l'a reconnu par la *Politique québécoise de la science et de l'innovation*.

CONCLUSION... PROVISOIRE

Dorénavant, un seul et unique fonds regroupe les sciences sociales et humaines, les arts et les lettres. Des secteurs de recherche qui se rejoignent, mais également qui s'interpellent mutuellement à maints égards. Les enjeux ainsi identifiés traversent l'ensemble des secteurs que le *Fonds de recherche sur la société et la culture* finance et soutient. Mais il ne faudrait surtout pas croire que la boucle est bouclée ! Il s'agit de la conclusion d'une étape, mais non d'un processus puisque la réflexion se poursuivra au cours des prochains mois. ◆

Louise Dandurand
Présidente-directrice générale

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LES INNOVATIONS SOCIALES

« La tradition, avant d'être tradition, a été innovation, et l'innovation d'aujourd'hui sera tradition demain », lançait Guy Bourgeault dans sa conférence de clôture du colloque intitulé, *Le développement social au rythme de l'innovation*, tenu dans le cadre du congrès de l'acfas il y a un an. Une dizaine de conférenciers étaient venus livrer leurs réflexions sur le thème de l'innovation sociale, notamment en se référant au document intitulé *Contribution à une politique de l'immatériel*, produit en 1999 par le *Conseil québécois de la recherche sociale*. Dans cet ouvrage, on définit le concept d'innovation sociale comme étant « toute nouvelle approche, pratique ou intervention, ou encore tout nouveau produit mis au point pour améliorer une situation ou solutionner un problème social et ayant trouvé preneur à l'échelle des institutions, des organisations, des communautés. »*

Le *Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture* publiera bientôt les actes de ce colloque qui portait sur quatre leviers de l'innovation sociale, soit les pratiques professionnelles, les politiques sociales, les organisations et la recherche sociale. La question des valeurs au regard de l'innovation sociale marquait l'ouverture de l'événement, tandis qu'une réflexion sur des considérations éthiques y mettait un terme. Dans l'attente de la sortie des actes du colloque, voici quelques idées, glanées ici et là, d'un bref survol des allocutions.



Guy Bourgeault

INNOVATIONS SOCIALES, VALEURS ET ÉTHIQUE

Lors de sa présentation, M. Bourgeault s'est notamment attardé à la question du sens des mots et de leurs présupposés, des pièges et des enjeux qui leurs sont sous-jacents. Par exemple, l'emprunt d'une notion comme celle d'innovation au monde technologique pour l'intégrer dans l'univers social entraîne son lot d'imprécisions en raison, souligne-t-il, de « la complexité des choses » et d'« une pluralité de visions de cette réalité-là ». Mais au-delà des mots et des discours sur l'innovation, le poids de la tradition inclinerait l'esprit et l'action vers des lieux connus, repoussant d'autant l'innovation. « Et je pense que nous avons une capacité tout à fait remarquable de rester enfermés dans le pareil au même, en dépit de tous nos discours d'innovation ». La multiplication des réformes et de leur échec serait justement liée à cet « enfermement dans le pareil au même ». Dans cette optique, la définition du concept d'innovation sociale fait s'interroger le professeur de l'Université de Montréal, à savoir que si on ne trouve pas preneur, est-ce à dire qu'il n'y a aucune possibilité innovante ? « Peut-être que les choses les plus neuves seraient plus précisément celles qui ne trouvent pas preneur », renforçant ainsi le *statu quo*, l'enfermement dans le pareil au même ! Dans le même souffle, M. Bourgeault évoque un autre paradoxe : « ... l'innovation, on peut dire que c'est quelque chose de tout à fait ancien, l'humanité n'a jamais cessé d'innover. Mais par ailleurs, c'est toujours une tâche nouvelle et difficile ».

Cette réflexion rejoignait l'un des propos tenus par Solange Lefebvre en conférence d'ouverture à l'effet qu'elle se « préserve d'une représentation de l'innovation sociale comme un processus parfaitement bien bouclé et huilé ». Elle y voyait plutôt une « tension entre les avantages et les dangers de l'innovation, entre la confiance et le risque chez les acteurs impliqués. »

Les idées abordées par la professeure de la faculté de théologie de l'Université de Montréal gravitaient autour de la notion de valeur relativement à l'innovation sociale. « Améliorer, soutient-elle, c'est postuler que valeur et innovation sociale sont intimement liées. » Pourtant, la première peut entraver l'essor de la seconde. Par exemple, l'impératif d'autonomie, valeur de premier plan dans les sociétés nord-américaines, se traduit dans les faits par la réticence de certains groupes à l'égard de certains services de santé et de services sociaux portant le sceau de l'innovation sociale ! « Alors, on voit là tout un monde de valeurs qu'on doit comprendre et saisir du dedans comme condition de l'implantation de projets d'innovation. »



Solange Lefebvre

D'autre part, soutient M^{me} Lefebvre, « l'amélioration ne repose pas uniquement sur la nouveauté, mais aussi sur le réaménagement », refusant ainsi « cette propension à toujours se représenter l'innovation en termes d'avancées radicales, vers autre chose, dans cette logique évolutionniste », ayant pour conséquence de considérer « la tradition comme un passé en ruine, occultant ce qui dure et se transmet,

* *Recherche en sciences humaines et sociales et innovations sociales. Contribution à une politique de l'immatériel*, Camil Bouchard avec la collaboration des membres du Groupe de travail sur l'innovation sociale, Conseil québécois de la recherche sociale, 1999.

LA MALTRAITANCE : UN HÉRITAGE FAMILIAL ?

Se pourrait-il que la maltraitance s'apprenne ? Certaines femmes et certains hommes ayant été maltraités dans leur enfance reproduiraient le même comportement avec leurs propres enfants. Des recherches ont d'ailleurs démontré que les jeunes mères sont plus à risque de faire preuve de maltraitance, en raison de leur condition de pauvreté, d'isolement et de détresse psychologique conséquente, plus souvent qu'autrement, d'une histoire de violence familiale. Ainsi, les jeunes mamans manifestent des comportements vis-à-vis leur enfant, que des mères plus âgées, plus scolarisées et mieux nanties financièrement présentent moins, comme regarder peu leur enfant, lui parler moins et adopter davantage de pratiques éducatives punitives coercitives; des caractéristiques souvent associées à la maltraitance. Jacques Moreau et son équipe se sont penchés sur le phénomène de la maltraitance en tentant notamment de déterminer quels sont les facteurs présents dans la vie des jeunes mères en difficulté qui contribuent à la reproduction intergénérationnelle de conduites maltraitantes.



Les résultats montrent que 44 % des enfants maltraités et considérés à risque sont affectés soit sur le plan comportemental, soit sur le plan cognitif, soit sur les deux plans. En comparaison, ce taux est de 15 % chez les enfants qui ne sont pas jugés à risque. Il y aurait d'ailleurs un lien entre l'environnement familial difficile dans lequel évolue l'enfant et la gravité des séquelles dont il est victime. Ainsi, l'étude confirme que plus son environnement est détérioré et maltraitant, plus son développement normal est menacé. Il semble également que si l'on désire obtenir des effets bénéfiques importants sur le développement de l'enfant, il est nécessaire et impératif d'intervenir de façon hâtive.

Afin d'expliquer le phénomène de la reproduction de la maltraitance, la recherche suggère qu'à travers leur parcours de vie semé d'embûches, certaines jeunes mères deviennent davantage fragiles au plan psychologique. Ainsi, des mamans se retrouveraient depuis leur enfance dans des contextes de vie et de relations interpersonnelles favorisant la reproduction de conduites inacceptables envers un enfant. Il semble en effet qu'un ensemble de comportements, comme celui d'être tolérant envers la violence d'autrui, s'apprenne tôt dans la vie des enfants et se retrouve ainsi d'une génération à l'autre. Les nouveaux jeunes parents reproduiraient alors avec leurs enfants un milieu de vie empreint de violence qui, dans d'autres familles, d'autres contextes de vie, serait considéré comme intolérable.

Selon les chercheurs, il est de mise de consacrer les recherches futures à mieux définir les ressources nécessaires à déployer pour enrayer la reproduction de la maltraitance de génération en génération. Il est indispensable d'intervenir afin que ces enfants se libèrent de l'étiquette d'une famille « pas comme les autres ».

Transmission intergénérationnelle de la maltraitance : étude des liens entre les facteurs de protection et les facteurs de risque auprès d'une population de mères en difficulté. Jacques Moreau, Claire Chamberland, Université de Montréal – IRDS et Jacqueline Oxman-Martinez, Université McGill, juillet 2001.

se remémore, se commémore ». Pourtant, comprendre le réel, acte antérieur à celui d'innover, c'est « recevoir et habiter un monde de significations qui nous précède ». De ce point de vue, « l'innovation, quelle qu'elle soit, survient toujours à l'intérieur d'un champ de significations et de relations dans un espace commun de langage » et, de ce fait, il devient, selon la conférencière, « impossible d'envisager les sciences humaines dans une logique univoque d'accumulation des savoirs » : l'innovation issue de la recherche procéderait d'éléments de la tradition, c'est-à-dire des innovations de jadis.



Pierre Noreau

INNOVATIONS SOCIALES ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES

À la question *Le droit et l'innovation sociale peuvent-ils être compatibles ?*, Pierre Noreau, de la faculté de droit de l'Université de Montréal, pose au départ que le droit comme « processus de formalisation des rapports sociaux [...] a une vocation essentiellement conservatrice ». Nonobstant ce conservatisme, l'histoire démontre qu'un « très grand nombre de lois ont été des lois innovatrices qui, dans certains cas, ont même dépassé la demande sociale [...] l'assurance-maladie, l'assurance-automobile se sont faites en opposition à des gens qui avaient intérêt au *statu quo* ». En fait, le droit apporterait une sorte de consécration à l'innovation sociale qui, autrement, pourrait être d'une portée marginale. Cette fonction symbolique constituerait l'un des éléments contribuant à rendre compatible le droit et l'innovation sociale. Toutefois, soutient M. Noreau, la reconnaissance d'une innovation sociale peut, à long terme, devenir « un véritable embêtement », car « les innovations sociales que vous aviez planifiées à une certaine époque deviennent finalement les empêchements, vingt ans plus tard, des autres innovations sociales que vous voudriez faire reconnaître [...] l'institutionnalisation de l'innovation fait qu'elle cesse d'être une innovation, puis un moment donné devient elle-même un facteur conservateur avec lequel, par la suite,

AVEC CACTUS, UNE PIQÛRE EN SÉCURITÉ !

La toxicomanie et les maladies transmissibles sexuellement représentent tant des enjeux préoccupants pour la population que des problématiques de recherche pour la communauté scientifique. On estime à cet effet que 17,9 % des consommateurs de drogues injectables montréalais sont aux prises avec le VIH. Une intervention axée sur la prévention, telle que l'incitation à l'usage de seringues stériles, permettrait de diminuer les risques d'infection par le VIH chez les consommateurs de drogues injectables.

Le Centre d'Action Communautaire auprès des Toxicomanes Utilisateurs de Seringues, communément appelé CACTUS, est un organisme visant à réduire les risques de transmission du VIH, occasionné par le partage de matériel d'injection usagé et par les activités sexuelles non protégées chez les utilisateurs de drogues injectables fréquentant le centre-ville de Montréal. Ses champs d'activités sont très diversifiés, allant du travail de rue à la participation à des tables de concertation, en passant par des communications avec les médias. L'intervention directe constitue donc l'un des moyens préconisés par le programme de prévention CACTUS afin de réduire la vulnérabilité au risque d'infection au VIH. À titre d'exemple, l'organisme a distribué près de 300 000 seringues propres par année entre 1997 et 1999.

Les observations sur le terrain et les propos des intervenants ont permis à l'équipe de recherche dirigée par Benoit van Caloen de l'Université de Sherbrooke d'évaluer les pratiques d'intervention du programme CACTUS-Montréal. Les chercheurs ont constaté qu'au fil du temps, l'organisme s'est donné comme objectifs spécifiques de non seulement rendre disponible le matériel de protection mais aussi d'accroître le niveau de compétences des utilisateurs de drogues injectables en ce qui concerne l'adoption de pratiques de consommation de drogues et de pratiques sexuelles préventives de même que de favoriser, de soutenir et d'accompagner ces personnes vis-à-vis l'utilisation des services de première ligne et dans leur processus de désintoxication. L'équipe a également noté que les interventions axées sur l'éducation et la formation sont peu fréquentes comparativement au nombre de contacts avec les usagers. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les informations éducatives sont plus souvent qu'autrement émises lorsque les usagers en font la demande, ce qui se produit rarement. De plus, il semble que les interventions de soutien, d'accompagnement et de référence soient peu nombreuses, faute d'un manque de ressources cliniques et sociales.

Les résultats montrent que le programme est nécessaire à la réduction de l'exposition au risque d'infection par le VIH auprès des consommateurs de drogues injectables en raison de la mise en disponibilité du matériel d'injection et de l'éducation donnée à l'égard des conduites à risque. CACTUS permet de diminuer les effets négatifs de la toxicomanie chez les utilisateurs de drogues injectables en les accompagnant dans cette expérience, dans l'espoir qu'ils ne se détériorent pas trop... ●



Évaluation participative du programme de prévention du VIH / SIDA Cactus-Montréal. Benoit van Caloen, Université de Sherbrooke, Michel Perreault, Université de Montréal, Catherine Hankins, Université McGill et Carole Morissette, CUSM, avril 2001.

il faut se battre ». Quand la vertu de l'innovation d'hier, de la tradition pour reprendre le mot de M. Bourgeault, devient l'obstacle à l'innovation d'aujourd'hui et de demain !

Des pratiques novatrices pour un problème majeur de société : le suicide, tel était le titre qui coiffait la conférence de Brian Mishara de l'UQAM. Le conférencier précise qu'il est très difficile de prédire le suicide. « Prédiction impossible. Qui parmi 100 000 personnes va se suicider ? On ne peut pas le prédire. Il y a trop peu de cas, trop d'acteurs en jeu. » Si cet aspect du phénomène pose un problème en termes de prévention, des initiatives comme celles d'une loi sur le contrôle des armes à feu ou d'un programme de prévention précoce chez les tout-petits, visant « l'amélioration des habiletés des enfants à faire face aux problèmes de la vie quotidienne », constituent des

exemples de moyens pour contrer ce problème de société aux multiples facteurs. Cependant reconnaît M. Mishara, s'il y a peu de pratiques novatrices au regard de la problématique du suicide, c'est peut-être que l'on préfère se retrancher dans des pratiques éprouvées, sans trop de risques possibles. Étant directement confrontée à des vies humaines dans un état de grande fragilité, toute nouvelle pratique en la matière reposerait sur une marge d'erreur encore plus mince que celle d'une pratique déjà reconnue. Pour trouver preneur dans un tel champ d'intervention, l'innovation sociale doit particulièrement percer un certain conservatisme et un ensemble de valeurs : « les vraies innovations sur le plan du suicide mettent en cause les valeurs des chercheurs, des intervenants, des organismes et de la société en général. »



Brian Mishara

L'OR POUR CONTRER LES EFFETS DE LA PAUVRETÉ

Ce n'est pas d'hier que la pauvreté porte ombrage à la réussite scolaire. Les études démontrent que plusieurs enfants de familles pauvres affichent un retard scolaire d'au moins une année par rapport à leurs petits camarades de classe. Ce retard influence l'apparition de troubles de comportement, comme l'usage de la violence, surtout lorsqu'il se présente dès le début du primaire. Bien souvent, les problèmes scolaires ont raison des jeunes et les mènent à l'échec et à l'abandon. Les chercheurs et les praticiens préoccupés par la réussite scolaire des enfants pauvres se questionnent sur les services à offrir aux enfants afin de prévenir les difficultés et les abandons scolaires.

Une équipe de recherche, dirigée par Linda Pagani, s'est intéressée au programme OR (*Opération Renouveau*) qui offre la prématernelle à demi-temps et la maternelle à temps plein à des enfants montréalais issus de milieux défavorisés. Les chercheurs voulaient vérifier si ce programme représente un bon investissement dans la lutte contre la pauvreté en évaluant son impact auprès d'enfants allophones (dont la langue maternelle n'est pas le français), d'enfants provenant de familles monoparentales et d'enfants de familles très pauvres.



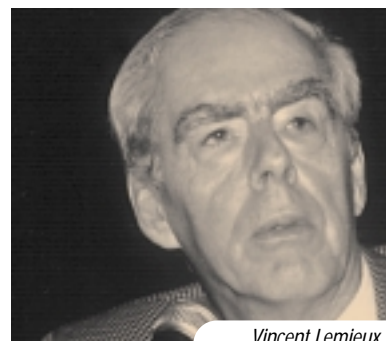
Dans le cadre du programme OR, les enfants allophones présentant un important retard scolaire ont réussi à rattraper leurs amis francophones, notamment en français et en mathématiques. Cette amélioration pourrait s'expliquer par le fait que les enseignants sont plus disposés à utiliser des stratégies pédagogiques novatrices avec des enfants éprouvant des difficultés à l'école et à leur offrir davantage de soutien. De leur côté, les enfants de familles monoparentales montrent généralement plus de problèmes de comportement à la prématernelle et sont plus agressifs à la maternelle que ne le sont les enfants de familles nucléaires. Avec le programme OR et des pratiques d'enseignement dynamiques, ces comportements perturbateurs se sont atténués. Enfin, peu de différences ont été observées concernant l'importance de la pauvreté. Outre le fait que les enfants de familles pauvres bénéficient davantage de l'ensemble du programme OR, celui-ci demeure néanmoins avantageux pour les enfants de familles très pauvres.

Le programme OR semble donc démontrer qu'il est nécessaire d'intervenir auprès d'enfants moins bien nantis afin de contrecarrer les effets négatifs de la pauvreté sur la réussite scolaire. À défaut de bénéficier de ressources financières suffisantes, l'OR peut contribuer à l'amélioration des résultats scolaires chez les enfants pauvres ! ●

Les interventions scolaires en milieu défavorisé : une évaluation prospective des mesures d'éducation prématernelle et maternelle.
Linda Pagani, Richard E. Tremblay, Frank Vitaro, Université de Montréal et Martine Hébert, UQAM, octobre 2001.

INNOVATIONS SOCIALES ET POLITIQUES SOCIALES

Dans sa courte allocution, Vincent Lemieux s'attaquait à la question *Les politiques sociales de l'État sont-elles innovantes pour le développement social ?* D'entrée de jeu, le professeur de l'Université Laval observe que la définition de ce qui est de nature sociale est en train de sortir d'un flou conceptuel, longtemps traîné dans la littérature, pour se préciser davantage en termes de relations sociales. « Quand on gratte un peu, soutient-il, je pense que l'on s'aperçoit que beaucoup de problèmes et de clientèles auxquels on s'intéresse dans les politiques sociales sont des problèmes d'insuffisance dans les liens sociaux. » Posant la théorie des trois courants de Kingdon – les courants des problèmes, des solutions et de la politique – à savoir que c'est la précision du problème, l'adéquation de la solution et leur concomitance au courant politique présent qui permettent à une politique sociale d'être mise à l'ordre du jour des décideurs et ainsi d'être adoptée, le conférencier souligne qu'il y a néanmoins des politiques sociales dont les résultats diffèrent de loin des objectifs en raison des lacunes relativement aux courants des problèmes et des solutions. Cela tiendrait à l'idée que ce dont les collectivités attendent « des politiques sociales ou des autres, ce n'est peut-être pas tellement de l'innovation que de la rénovation. Pour elles, l'âge d'or, ce n'est pas dans l'innovation, c'est-à-dire dans la réalisation de ce qui n'a pas encore été fait, mais plutôt une espèce de retour à ce qui pouvait exister autrefois. » La symbiose des trois courants, qui tient souvent au fait que ce sont les mêmes individus qui oeuvrent dans les trois courants, déterminerait en quelque sorte le succès de la politique sociale réclamée et si celle-ci s'inscrit dans l'innovation ou la rénovation ! →



Vincent Lemieux

Malgré ses « demi-succès », la *Politique de la santé et du bien-être* (PSBÉ) peut être considérée comme une innovation sociale, soutient Hélène Morais, présidente du *Conseil de la santé et du bien-être*. D'une part, elle a su « mobiliser des communautés locales et régionales sur une nouvelle conception de la santé et de les mobiliser pour qu'elles fassent des choix sur des priorités de santé de leurs populations » et, d'autre part, « elle a permis de développer des coopérations intersectorielles ». À ce titre, cette politique en tant qu'innovation sociale comporte ses faiblesses comme celle de ne pas avoir réussi « à mobiliser suffisamment les professionnels, n'a pas réussi à mobiliser suffisamment le domaine de la santé, le milieu médical, le milieu hospitalier. » La conférencière insiste sur l'importance du concept de réflexivité qui constitue un aspect important de l'innovation sociale, à savoir que les acteurs font un retour sur leur pratique en ayant pris préalablement un certain recul. Si ce concept a été développé du point de vue de la recherche sociale, Mme Morais n'hésite pas à l'inscrire dans le contexte des politiques



Hélène Morais

sociales, car « les nouvelles politiques, souligne-t-elle, devraient être davantage interactives, faire appel à une coplanification avec les instances du milieu et les organismes qui représentent des intérêts des clientèles. »



Cécile Rousseau

INNOVATIONS SOCIALES ET ORGANISATIONS

L'allocution de Cécile Rousseau, de l'équipe ERASME de l'Université McGill, portait sur les organismes œuvrant auprès des populations immigrantes, lieu où « l'indignation passionnée » en regard d'une situation donnée constitue une source importante d'innovation sociale : « cette passion est un moteur » lancera-t-elle. « Les organismes communautaires [...] portent souvent cette indignation avec beaucoup plus de passion que les institutions. » Cela s'observerait dans le secteur des services de santé mentale offerts aux nouveaux arrivants : bien que ce soit le réseau institutionnel qui offre ces services, les immigrants et les réfugiés font davantage appel

aux organismes communautaires, lesquels jouent un rôle de premier plan, allant jusqu'à l'exercer dans l'illégalité puisqu'ils n'en ont aucunement le mandat. Ces pratiques exercées en marge du réseau, difficiles à maintenir mais éthiquement valables selon la conférencière, constituent en soi des innovations sociales : « la collaboration avec les organismes communautaires peut aussi apporter énormément aux institutions, autant ils ont besoin d'être reconnus, autant ils peuvent apporter cette bouffée d'air frais aux institutions, cette capacité de transgresser un peu leurs propres marges [...] et leurs champs d'actions, et de se déstructurer suffisamment pour pouvoir répondre à d'autres besoins. »

Selon Benoit Lévesque, certaines périodes sont plus favorables que d'autres pour les innovations sociales. Celles-ci « se produisent en grappes » devenant des « systèmes sociaux de l'innovation ». La période faste tire à sa fin quand, stabilisées et institutionnalisées, « toutes les innovations ont été imitées », traduisant ainsi un effet d'« épuisements de gains de productivité ». Par conséquent, un nouveau système d'innovations naîtra en réaction à la période d'impasse suivant la dernière période d'innovations. L'impulsion de l'économie sociale trouverait sa source quelque part entre deux périodes d'innovations caractérisées par « des catastrophes ». Ainsi, soutient le professeur de sociologie de l'UQAM, « il y a beaucoup d'urgences, de difficultés, et il y a toute une économie sociale autour de la pauvreté, de l'exclusion, de l'entraide qui naît [...] autour d'aspirations, de projets mobilisants. » Et la force de l'économie sociale n'est pas tant l'essor d'innovations prises une par une, mais « l'élément de transformation que cela peut engendrer. »



Benoit Lévesque

INNOVATIONS SOCIALES ET RECHERCHE SOCIALE

Outre l'absence de démocratie, la jeunesse des sciences humaines serait l'une des principales difficultés historiques qui a contraint l'innovation sociale. Tel est le point de vue de Serge Robert du département de philosophie de l'UQAM : « ... il n'existe pas une tradition d'ingénierie du social dans les sciences humaines comme il en existe dans les sciences naturelles. » Et pour arriver à produire de l'innovation sociale de façon plus systématique par la recherche, il faut « marier la recherche conceptuelle et la recherche pratique [...] d'interféconder entre elles les méthodes scientifiques, les modèles théoriques, les disciplines... » Du point de vue de la recherche, l'innovation sociale découlerait de l'innovation conceptuelle ou scientifique, laquelle procède par analogies. Analogies correctives, précise-t-il, c'est-à-dire « des analogies en fonction



Serge Robert

POUR UNE RELATION HARMONIEUSE ENTRE TRAVAIL ET MATERNITÉ

Produire et se reproduire : deux éléments fondamentaux de l'activité humaine dont la complémentarité n'est toujours pas encouragée ! D'un côté, il y a les marchés du travail qui n'en finissent plus d'accroître leurs exigences de production commandant ainsi disponibilité et investissement de temps. De l'autre, les femmes dont le projet de maternité devient en quelque sorte « une contrainte » à leur développement de carrière. La conciliation travail/maternité semble possible pour certaines, mais pour beaucoup d'autres, il en va autrement... Notamment, les femmes œuvrant dans des secteurs de métiers qui s'y prêtent moins, non pas de façon intrinsèque, mais « en raison de la difficulté qu'ont certains milieux de travail à accepter de mettre en place les conditions nécessaires à la conciliation ». À l'arrivée d'un enfant, certaines femmes accepteront des modifications de leurs conditions de travail par nécessité économique, d'autres iront, non sans conséquences, jusqu'à quitter définitivement leur emploi, faute de conditions nécessaires à la conciliation. « Même si l'expérience se vit différemment selon les cas, la grossesse a un impact sur le statut d'emploi, sur les activités professionnelles et sur les revenus. »



L'hypothèse au fondement de la recherche menée par l'équipe de Maria De Koninck de l'Université Laval et Romaine Malenfant du CLSC-CHSLD Haute-Ville-Des-Rivières est la suivante : « les impacts de la maternité sur la trajectoire professionnelle des femmes se font sentir dès l'annonce de la grossesse ». Et les résultats de cette recherche qualitative, basée sur des récits de femmes et d'employeurs, vont dans le sens de cette hypothèse. La vive concurrence qui caractérise l'activité économique constituerait un obstacle de premier plan dans l'harmonisation possible entre la production et la reproduction. Selon les chercheuses, cette conciliation passe, entre autres, par une complémentarité entre les politiques familiales et les politiques du travail où l'on inciterait « les milieux de travail à faciliter les conditions d'exercice des responsabilités professionnelles et familiales ». Une volonté politique donc pour que naissent d'autres expériences démontrant la faisabilité d'un mariage heureux entre maternité et emploi ! ●

Maternité et précarisation de l'emploi, Maria De Koninck, Université Laval et Romaine Malenfant, CLSC-CHSLD Haute-Ville-Des-Rivières, mars 2001.

d'une meilleure adaptation de nos idées à notre environnement. » Ainsi, l'interfécondation des méthodes et des modèles théoriques passe par la transdisciplinarité qui « devient de plus en plus une condition d'exercice de l'innovation sociale ». Paradoxalement, et contrairement aux sciences naturelles, la transdisciplinarité est difficile à appliquer en sciences humaines étant donné que « tout objet peut être revendiqué par toutes les sciences humaines » contrairement aux sciences naturelles où l'échelle d'analyse fait en sorte que les disciplines n'entrent pas en conflit les unes avec les autres. Les sciences humaines seraient-elles condamnées à une impasse insoluble... sans innovation ?

Bien qu'il faille encourager l'innovation sociale, pour Jean-Pierre Gagnier du département de psychologie de l'UQTR, celle-ci ne doit pas prendre la forme d'une recette déjà éprouvée, prête à être appliquée ailleurs. « Il faut faire attention dans le fait d'importer des pratiques car on ne peut pas faire l'économie de ce que cela exige de retisser, à chaque fois sur la base d'un contexte différent et de personnes différentes, de nouvelles alliances qui vont permettre au projet [...] de prendre sa propre trajectoire ». Alliances entre chercheurs et milieux de pratique qui prennent la forme d'un partenariat qui doit aller au-delà du discours : « c'est dans l'action que se mesure la valeur de nos prétentions et de nos compromissions sur le plan des alliances. » C'est une sorte de culture d'alliances qui défie les chercheurs et les cultures de recherche dans la façon d'utiliser l'expertise du milieu tant des intervenants que des sujets mêmes de la recherche.

Divers points de vue sur un même objet, l'innovation sociale, ont marqué cette journée riche en idées et en réflexions. *Le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture* publiera bientôt les actes de ce colloque. ◆



Jean-Pierre Gagnier

LES PARTICULARITÉS DE LA RECHERCHE SOCIALE

L'éthique de la recherche, la grande affaire ! Que ce soit dans les universités, les ministères, les établissements publics ou les fonds subventionnaires canadiens et québécois, depuis une dizaine d'années, la réflexion en éthique de la recherche a pris une importance tout à fait remarquable. Et cela se poursuit notamment avec une mesure structurante annoncée dans la *Politique québécoise de la science et de l'innovation*, soit la mise sur pied d'une *Commission de l'éthique de la science et de la technologie*. Le *Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture* s'inscrit d'emblée dans cette mouvance, d'une part, en poursuivant les travaux amorcés par le *Conseil québécois de la recherche sociale* en 1999 et, d'autre part, en faisant de l'éthique de la recherche l'un des enjeux de son plan triennal.

DES ORIENTATIONS EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE RELATIVEMENT À DEUX ENJEUX

En faisant bientôt paraître le document *Orientations en matière d'éthique de la recherche sociale*, le *Fonds* va clore la première étape de travaux lancés il y a trois ans par le *CQRS*. Ces travaux faisaient suite à un mandat que le *Ministère de la santé et des services sociaux* avait confié à l'organisme dans le cadre de son « Plan d'action ministériel en éthique de la recherche et en intégrité scientifique ». Le document du *Fonds* ne vise pas à remplacer les guides existants, soit la *Politique d'éthique du Fonds FCAR (1992)* et l'*Énoncé de politique des trois Conseils (1998)*, mais à leur être complémentaire.

Deux questions avaient guidé les travaux du comité d'alors : « Les guides existants répondent-ils adéquatement aux enjeux éthiques propres à la recherche sociale ? » ; « L'implantation d'un modèle largement inspiré de la recherche biomédicale constitue-t-elle une implantation appropriée à la recherche sociale ? » À la suite d'une enquête menée auprès de membres de comités d'éthique de la recherche, des lacunes dans les guides existants avaient été identifiées par le comité. Le document à paraître apporte des éléments de réponses à ces insuffisances qui touchent précisément la recherche sociale.

Pour les fins de l'exercice, le comité a retenu les deux principaux enjeux éthiques identifiés lors de l'enquête et auxquels est confrontée la communauté scientifique, soit le consentement et la confidentialité. En effet, selon les personnes interrogées, le consentement libre et éclairé ressort comme la préoccupation la plus importante. Cette règle semblerait faire l'objet d'une interprétation plutôt souple dans certains milieux de la recherche sociale, d'où cette préoccupation en premier plan. Dans cette optique, le document propose un ensemble de règles déontologiques visant à guider les chercheurs et les comités d'éthique de la recherche dans leur pratique. Par exemple, une règle comme celle relative au vocabulaire facilement accessible incite les chercheurs à tout mettre en œuvre pour que la langue et les concepts utilisés dans le formulaire de consentement soient compréhensibles pour l'ensemble des sujets de recherche, particulièrement dans le contexte de recherches menées auprès de populations peu alphabétisées.

La confidentialité des données et des résultats obtenus dans le cadre d'une recherche constitue la seconde préoccupation en importance. L'information recueillie est susceptible de faire l'objet d'indiscrétions ou de fuites pouvant avoir des conséquences indésirables, telle la stigmatisation, pour les gens ou les groupes concernés. Malgré l'existence d'un nombre considérable de dispositions législatives et normatives encadrant le droit à la confidentialité et à la vie privée, balisant ainsi les activités de recherche se déroulant au Québec, des zones grises subsistent dans ces domaines. Les dispositions législatives et normatives ne peuvent prétendre à ce jour épuiser tous les cas de figures possibles. →

LE REVENU DE CITOYENNETÉ : À PART ÉGALE POUR TOUS !

Le revenu de citoyenneté constitue une problématique au Québec, au Canada et dans plusieurs régions du globe : il est à la source de questions sociales, économiques et politiques fondamentales concernant la liberté, l'équité et la justice sociale. Les recherches sur le revenu de citoyenneté étant peu nombreuses, un appel d'offres a été lancé au printemps 1999 afin de documenter le phénomène. Deux chercheurs de l'Université Laval des départements de science politique et d'économie y ont répondu. François Blais et Jean-Yves Duclos ont, entre autres, replacé le revenu de citoyenneté dans le contexte général des mesures relatives au soutien du revenu dans l'ensemble des pays développés, dressé le portrait de la relation entre les interventions de sécurité et de protection sociales et la santé et le bien-être des populations, et analysé des recherches en cours en ce qui a trait aux conditions d'implantation et de faisabilité du revenu de citoyenneté.



Il n'existerait pas de consensus relativement à la définition du revenu de citoyenneté, mais les auteurs ont retenu la définition générale suivante : « un revenu inconditionnel versé par une communauté politique à tous ses membres ». Il s'agit d'une allocation gouvernementale en espèces accordée périodiquement à l'ensemble de la population. Elle est versée sans tenir compte des autres membres du ménage, c'est-à-dire que les avoirs du conjoint ne sont pas pris en compte dans la détermination du montant alloué à chacun. Le revenu de citoyenneté est également octroyé sans test de revenu préalable, contrairement à l'aide sociale, et sans contrepartie du bénéficiaire (sans obligation de se chercher un travail ou d'étudier). Plusieurs avantages tant économiques qu'éthiques sont associés au revenu de citoyenneté. Parmi ceux-ci, notons son efficacité dans la lutte à la pauvreté et sa promotion de l'égalité entre les citoyens. Des aspects négatifs sont toutefois soulignés par les détracteurs de ce concept, tels son manque de réalisme du point de vue budgétaire et sa conception étroite et individualiste de la liberté.

Dans leur rapport, les chercheurs attribuent la naissance de la conception moderne du revenu de citoyenneté aux États-Unis et ils consacrent un chapitre à faire l'historique du revenu de citoyenneté au Québec et au Canada. Au Québec, deux jalons importants sont à retenir : la Commission Castonguay-Nepveu (qui a fait l'étude de différentes formes de revenu minimum garanti) et le *Livre blanc sur la fiscalité des particuliers* (qui a questionné le manque d'intégration entre les systèmes de taxation/transfert). De plus, ils analysent la situation actuelle du revenu de citoyenneté en Europe par l'étude des débats à ce sujet en France, en Irlande et aux Pays-Bas. Par ailleurs, une simulation des effets redistributifs et économiques d'un revenu de citoyenneté a été effectuée dans le but de vérifier l'impact de l'implantation de cette allocation universelle sur le niveau de vie des personnes vivant seules ou en couple, avec ou sans enfant, de même que sur la pauvreté, l'inégalité et les taux marginaux d'imposition.

Les auteurs insistent sur le fait que le revenu de citoyenneté ne se limite pas à « donner de l'argent aux plus pauvres pour calmer leur souffrance », mais qu'il tente plutôt de s'intégrer entièrement aux discussions sur la place du travail salarié, la qualité de vie et la solidarité sociale entre les membres d'une collectivité. En effet, le revenu de citoyenneté constitue désormais une solution de rechange au système actuellement en place et il alimente le débat sur la réforme de la protection sociale. À titre d'illustration, les auteurs citent notamment l'exemple de l'Alaska qui démontre, avec son programme de dividendes et le *Permanent Fund*, qu'il est possible de créer une solidarité citoyenne pour une petite nation riche en ressources naturelles.

D'après les chercheurs, le revenu de citoyenneté n'a rien à voir avec une mode intellectuelle passagère. « Le débat actuel sur le revenu de citoyenneté a au moins pour mérite de remettre sur la table, de manière directe et parfois provocante, la question des finalités de l'État-providence contemporain », avancent les chercheurs. Selon eux, il faut permettre à la réflexion sur le revenu de citoyenneté d'être la plus ouverte possible afin qu'elle rassemble les différents courants de pensée qui l'ont nourri de ses origines à aujourd'hui. ●

Le revenu de citoyenneté : revue des écrits et consultation des experts. François Blais et Jean-Yves Duclos, Université Laval, septembre 2001.

LA SUITE DES CHOSSES...

Il va sans dire que le document *Orientations en matière d'éthique de la recherche sociale* ne constitue pas l'aboutissement des travaux du comité. Au contraire. Cet outil de référence ne représente qu'une première phase des travaux du comité du *Fonds*. Il veut avant tout guider la réflexion et l'action de la communauté des chercheurs. D'autres enjeux seront explorés et la réflexion sera élargie à tous les secteurs (sciences sociales et humaines, arts et lettres) financés par le *Fonds*. De plus, les travaux du groupe d'experts sur l'article 21 du *Code civil*, que le *Fonds* a mis sur pied, seront pris en compte dans la phase suivante. Mais pour l'heure, la composition du comité de réflexion est revue afin qu'elle soit représentative des secteurs de recherche du *Fonds*. →

LES TRAVAUX DU GROUPE D'EXPERTS : COMMENT DÉNOUER LE NŒUD GORDIEN ?

En collaboration avec le *Fonds de la recherche en santé du Québec* et avec l'appui du *Ministère de la Santé et des Services sociaux*, le *Fonds* a mis sur pied un groupe d'experts pour l'instruire sur l'interprétation de l'article 21 du *Code civil* du Québec en matière de recherche sociale. Le mandat du groupe d'experts est de clarifier l'interprétation à donner à l'article 21 pour, d'une part, protéger l'intégrité des personnes concernées et, d'autre part, favoriser la réalisation de projets considérés comme susceptibles d'améliorer la santé et le bien-être des populations.

ERRATUM

Dans la dernière édition du bulletin *Innovation sociale*, on aurait dû retrouver, à la note 1, le nom de Pierre Noreau comme l'un des auteurs des rapports concernant la recherche « Le recours au droit pénal et au système pénal pour régler les problèmes sociaux ».

Principalement, l'article 21 stipule qu'« un mineur ou un majeur inapte ne peut être soumis à une expérimentation qui comporte un risque sérieux pour sa santé ou à laquelle il s'oppose alors qu'il en comprend la nature et les conséquences ». Plus loin, on y lit que : « Ne constituent pas des expérimentations les soins qui, selon le comité d'éthique, sont des soins innovateurs requis par l'état de santé de la personne qui y est soumise ». D'un comité d'éthique à un autre, les notions d'expérimentation et de soins innovateurs ont-elles la même signification ? N'y a-t-il pas de chevauchement entre ces deux notions que le législateur n'a pas tenu à définir ? Délimiter la notion d'expérimentation de celle de soins innovateurs constitue un véritable nœud gordien pour les comités d'éthique de la recherche. De quoi parle-t-on quand on évoque les notions d'expérimentation et de soins innovateurs ? À quel moment le patient qui reçoit des soins dits innovateurs du médecin devient-il un sujet à l'expérimentation du chercheur ? Est-ce l'intention présidant à l'un ou l'autre type d'intervention qui devrait être prise en considération ? Ce sont toutes ces questions que le groupe d'experts aborde dans sa réflexion.

L'application de l'article 21 du *Code civil* dans le cadre de la recherche fera l'objet d'un colloque, auquel s'associe le *Fonds*, intitulé *Le consentement à la recherche sur les personnes inaptes : enjeux éthiques, juridiques et scientifiques* qui aura lieu le 7 juin prochain à Magog. ♦

Innovation sociale

500, boul. René-Lévesque Ouest,
17^e étage, bureau 100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Éditeur

Fonds québécois de la recherche
sur la société et la culture
140, rue Grande-Allée Est
4^e étage, bureau 470
Québec (Québec) G1R 5M8
Courriel : fqrsc@fqrsc.gouv.qc.ca
Site internet : <http://www.fqrsc.gouv.qc.ca>

Rédacteur en chef

Benoît Sévigny

Rédaction

Benoît Sévigny
Amélie Beaudoin

Photographie

Pierre Bédard

Correction d'épreuves

Marie Picard

Production

Fonds québécois de la recherche
sur la société et la culture

Direction artistique

Maynard & Arseneault Design

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec, 2002
Bibliothèque nationale du Canada, 2002
ISSN-1195-0986

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

Présidente-directrice générale : Louise Dandurand. **Membres** : Johanne Archambault (CLSC de la région sherbrookoise); Johanne Boisjoly (Université du Québec à Rimouski); Richard Cloutier (Université Laval); Louise Gaudreau (Université du Québec à Montréal); Pierre-André Julien (Université du Québec à Trois-Rivières); Marie-Claude Ladouceur (Université de Sherbrooke); Jack Nathan Lightstone (Université Concordia); Mireille Mathieu (Université de Montréal); Jean-François Moreau (Université du Québec à Chicoutimi); Alain Noël (Université de Montréal); Diane-Gabrielle Tremblay (Téluq de l'Université du Québec); Jean-Noël Tremblay (Campus Notre-Dame-de-Foy). **Observateur** : Jacques Babin, ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

La reproduction des textes est autorisée et même encouragée à condition que la source soit mentionnée.

Le bulletin *Innovation sociale* est imprimé sur du papier recyclé.

Recherche, Science
et Technologie

Québec 